

Bonsoir madame Vuillaume,

-Je souhaite vous confirmer par ce présent mel que vous recevrez prochainement un écrit signé du Président du CCAS vous confirmant que ,dans le strict souci de participer à la construction d'une solution aux problématiques auxquelles votre association est confrontée :

-nous allons saisir les services du Tresor Public d'une demande de suspension des poursuites de tous les titres de recouvrement émis (et à venir) liés aux dépenses de fluides et de loyer dont votre association est redevable au CCAS conformément à la convention cosignée le 1^{er} septembre 2019.,

-qu'une délibération sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration du CCAS et au terme de laquelle il sera proposé l'annulation de tous les titres ici concernés .

Bien à vous,

Alain NARCYZ

Directeur Général des Services

Ville de Valenciennes